

tiente, je me demande si on ne pourrait pas remettre à plus tard la décision à l'égard de ces deux amendements. Je les crois tous deux irrecevables et sans aucun rapport avec la motion dont la Chambre est saisie; je dirai pourquoi plus tard. Dans les dix minutes qui nous restent...

**M. Baldwin:** Nous continuons jusqu'à 6 heures. Il n'est pas prévu d'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

**L'hon. M. Basford:** Je regrette.

**M. l'Orateur suppléant:** Voici ma proposition. Je pense que cette fois je serai en mesure de rendre une décision à propos de l'amendement proposé par le député de Wellington-Grey. Je réserverai ma décision quant au second amendement, bien qu'après en avoir lu les grandes lignes, j'estime qu'il soulèvera les mêmes objections. Cependant, vu sa complexité et par souci d'équité envers le député de Winnipeg-Nord, je voudrais l'examiner tout aussi attentivement que le premier amendement. Si la Chambre est prête à entendre ma décision quant au premier amendement, je la rendrai maintenant, à moins que certains députés ne veuillent soulever des questions de procédure.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire juste quelques mots au sujet du premier amendement, car j'ai envisagé une objection sous un angle différent de celui de la présidence. Si Votre Honneur est sur le point d'évoquer la question de savoir si l'amendement s'écarte de l'objet de la motion initiale, je voudrais traiter moi-même ce point pendant quelques instants. Je pourrais me contenter de dire que si Votre Honneur est bien au courant, et je n'en doute pas, des attributions de la Commission des prix et des revenus—que tous les Canadiens connaissent par cœur—il se rendra compte que ces attributions sont si vastes, en ce qui a trait à tout le problème de l'inflation et du coût de la vie, que tout comité spécial de la Chambre et du Sénat qui étudierait les rapports de la Commission des prix et des revenus, serait visé directement, au cours de son examen des questions qui retient l'attention de la Commission, par les mots additionnels proposés par le député de Wellington-Grey et qui sont: «d'étudier les causes, les mécanismes et les conséquences de l'inflation».

• (4.50 p.m.)

C'est la mission que la Commission des prix et des revenus s'est vue confier par décret du

conseil, et selon le mandat qu'on lui a, je crois, attribué par la suite. En conséquence, quand le comité spécial recevra ses rapports, il sera tenu de les étudier à fond et son champ d'enquête sera assez vaste pour englober les éléments qu'a mentionnés mon honorable, docte et distingué collègue de Wellington-Grey, soit les causes, les mécanismes et les conséquences de l'inflation. On devrait pouvoir supposer que ce passage a toujours fait partie de la motion originale. Mon honorable ami ne fait que corriger l'omission dont ont été coupables les rédacteurs du texte et y introduit les points qui intéresseront le comité mixte s'il est effectivement établi.

**L'hon. M. Basford:** Monsieur l'Orateur, nous pensons que notre position serait que l'amendement est irrecevable parce qu'il n'est pas pertinent à la motion proposée par le député conformément au commentaire 203 de la quatrième édition de Beauchesne. On serait justifié de demander pourquoi il n'y a pas d'enquête générale et pour quelle raison le comité doit se limiter aux rapports de la Commission des prix et des revenus.

Si l'amendement était jugé acceptable, j'en débattrais les avantages et les désavantages. Il me semble cependant que de le reconnaître pertinent et recevable reviendrait à dire, dans le cas hypothétique d'une motion visant à la formation d'un comité en vue de l'étude d'un rapport annuel du CN, que le comité devrait être autorisé à examiner la politique générale des transports au Canada. Cela n'aurait pas de rapport avec l'étude d'un rapport annuel du CN par un comité. Les mêmes observations s'appliqueraient si on renvoyait le rapport annuel d'Air Canada à un comité et que quelqu'un proposait d'examiner l'ensemble de la politique des transports aériens au Canada. Je ne trouverais pas la motion pertinente à l'étude du rapport. A mon avis, la motion est irrecevable parce qu'elle déborde la motion originale et qu'elle ne s'y rapporte pas.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, bien que je sois intervenu antérieurement et que j'aie manifesté mon appui pour cet amendement du point de vue de la procédure—et, quant à cette question, j'en appuie aussi le fond—j'aimerais dire quelques mots avant que la présidence ne rende sa décision. Le ministre de la Consommation et des Corporations a eu, à tout le moins, l'amabilité de dire clairement pour quelle raison l'amendement est antiré-